PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision d'agrément du 24 juin 2020 pour l'exercice de la fonction d'agent de contrôle

NOR : *SSAS2030314X*

Le directeur de la sécurité sociale,

Vu les articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2017 fixant les conditions d'agrément et d'assermentation des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale ;

Vu la demande présentée par M. Pierre ROBIN, directeur de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel SNCF (CPRPSNCF) en date du 2 juin 2020 ;

Vu la décision de Mme Mathilde LIGNOT-LELOUP, directrice de la sécurité sociale, en date du 1er août 2019, autorisant Mme Mireille BUQUET à exercer provisoirement les fonctions d'agent de contrôle en matière d'assurance retraite de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel SNCF (CPRPSNCF) à effet du 1er octobre 2019 pour une durée d'un an,

Décide :

Mme Mireille BUQUET, née le 6 février 1960 à Beaucaire (Gard), est agréée en qualité d'agent de contrôle en matière d'assurance retraite de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel SNCF (CPRPSNCF) à compter du lendemain de la date de fin de son autorisation provisoire d'exercer, ayant commencé le 1er octobre 2019.

Cette décision d'agrément est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 juin 2020.

Le directeur de la sécurité sociale,
FRANCK VON LENNEP